

## AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

### CONTRAT D'ENTRETIEN DE PROPRIÉTÉ DES PARTIES COMMUNES DU PATRIMOINE LOCATIF S.IM.KO

Marché de prestations de services

#### PROCÉDURE FORMALISÉE

#### 1. Pouvoir Adjudicateur

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE KOUROU (S.IM.KO)  
33, avenue Jean Jaurès – BP 812  
97388 KOUROU CEDEX  
Téléphone : 05 94 32 10 34  
Télécopie : 05 94 32 29 95

#### 2. Procédure de passation du marché

Appel d'offres ouvert.

**En vertu de l'article L2113-13 du code de la commande publique, les lots 15, 16, 17, 18 et 19 identifiés dans le présent marché seront réservés à des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) mentionnées à l'article L.5132-4 du code du travail et à des structures équivalentes, lorsqu'elles emploient une proportion minimale, fixée par voie réglementaire, de travailleurs défavorisés.**

**Par conséquent pour ces lots réservés, seules les SIAE (ou structures équivalentes disposant d'un agrément délivré par la DIECTTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Guyane), sont habilitées à répondre. Les offres de toute autre entreprise ou organisme seront réputées irrecevables.**

#### 3. Objet de la consultation

La consultation a pour objet l'entretien de propriété des parties communes du patrimoine locatif S.IM.KO.

Les prestations feront l'objet d'une seule tranche de réalisation, et sont répartis en 19 lots correspondant chacun à un secteur géographique définis ci-après :

- LOT 1 : Secteur 1 - KOUROU
- LOT 2 : Secteur 2 - KOUROU
- LOT 3 : Secteur 3 - KOUROU
- LOT 4 : Secteur 4 - KOUROU
- LOT 5 : Secteur 5 - KOUROU
- LOT 6 : Secteur 6 - KOUROU
- LOT 7 : Secteur 7 - KOUROU
- LOT 8 : Secteur 8 - CAYENNE
- LOT 9 : Secteur 9 - CAYENNE
- LOT 10 : Secteur 11 - REMIRE-MONTJOLY
- LOT 11 : Secteur 12 - MACOURIA
- LOT 12 : Secteur 13 - MACOURIA/MONTSINERY
- LOT 13 : Secteur 14 - SINNAMARY
- LOT 14 : Secteur 16 - SAINT-LAURENT DU MARONI
- Lot 15\* : Secteur 3 BIS - KOUROU (**Marché réservé**)

**Lot 16\* : Secteur 9 BIS - CAYENNE (Marché réservé)**  
**LOT 17\* : Secteur 10 – MATOURY (Marché réservé)**  
**Lot 18\* : Secteur 11 BIS - REMIRE MONTJOLY (Marché réservé)**  
**Lot 19\* : Secteur 12 BIS - MACOURIA (Marché réservé)**

Chaque secteur comprend plusieurs E.I. (Ensemble Immobilier).

Le titulaire retenu sur un lot aura à sa charge l'entretien de l'ensemble des E.I. qui composent le secteur concerné.

Le candidat qui répond sur un secteur donné, ***devra impérativement*** compléter les DPGF de chaque E.I. du secteur ; l'offre qui ne répondrait pas à cette obligation sera jugée irrégulière.

Le marché annuel pourra être reconduit trois (3) fois dans les conditions définies à l'acte d'engagement (AE).

#### **4. Délai d'exécution**

Le présent marché est établi pour **une durée de 12 mois à compter de sa notification**.  
Le marché pourra être reconduit 3 fois.

#### **5. Date prévisionnelle de début des prestations**

Début des prestations mensuelles au 01/03/2021.

#### **6. Justificatifs à produire**

Les justificatifs à produire quant aux qualités et capacités du candidat sont listés dans le Règlement de la Consultation.

**Niveau spécifique minimal exigé** : tel que mentionné dans le Règlement de la consultation.

Les candidatures, offres et documents de présentation associés seront entièrement rédigés en langue française, l'unité monétaire utilisée est l'euro.

Avant toute notification, le candidat auquel il est envisagé d'attribuer un marché devra produire les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales, dont la liste est fixée par l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution des contrats de la commande publique.

#### **7. Critères de jugement**

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché.

Les offres seront appréciées par secteur géographique ; elles seront jugées dans leur globalité.

Il est possible de soumettre des offres pour tous les lots.

Nombre maximal de lots pouvant être attribués au même soumissionnaire : 5 (cinq).

#### **8. Modalités de financement / paiement**

Voir documents de la Consultation.

#### **9. Lieu où l'on peut retirer le dossier d'appels d'offres**

Le Dossier de Consultation est disponible gratuitement, sur le profil d'acheteur (plateforme de dématérialisation) de la S.IM.KO. à l'adresse suivante :

<http://simko973.e-marchespublics.com>

#### **10. Adresse où les offres doivent être transmises :**

Uniquement sous forme électronique (excepté les copies de sauvegarde qui se substitueront, en cas d'anomalie, aux dossiers transmis par cette voie), sur le profil d'acheteur :

<http://simko973.e-marchespublics.com>

#### **11. Date limite de réception des offres**

**Lundi 1er Février 2021 à 12h00 (heure de Guyane)**

#### **12. Délai pendant lequel le soumissionnaire reste engagé par son offre**

Cent vingt (120) jours à compter de la date limite de réception des offres.

#### **13. Renseignements d'ordre administratif et technique**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront obligatoirement faire parvenir, au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, une demande par le biais du profil d'acheteur. Une réponse sera alors diffusée en temps utile à toutes les entreprises susceptibles d'être concernées.

#### **14. Procédure de recours**

L'instance compétente pour les procédures de recours est le Tribunal de Grande Instance de Fort-de-France – 35, boulevard du Général de Gaulle – 97200 FORT-DE-FRANCE – Téléphone : 05 96 48 41 41 – Fax : 05 96 48 43 32.

Dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, en cas de manquement aux obligations de publicité ou de mise en concurrence, toute personne ayant intérêt à conclure le contrat peut demander au juge de prendre toute mesure tendant à ce qu'il soit ordonné à la personne morale responsable du manquement de se conformer à ses obligations.

#### **15. Organes de publication**

- . JOUE
- . BOAMP
- . Plateforme de dématérialisation : <http://simko973.e-marchespublics.com>
- . Site internet [www.simko.fr](http://www.simko.fr) , « Appels à concurrence »

#### **16. Date d'envoi à la publication**

**Mardi 15 décembre 2020.**